



Rachat d'une part d'un héritage.

Par **Bareille Jean Louis**, le **10/10/2017** à **10:50**

Bonjour.

Nous sommes une fratrie de trois personnes. Nous venons d'hériter de notre mère d'un appartement dont la valeur estimée est de 120000€. Un des membres de la fratrie veut racheter ma part pour garder l'appartement avec le troisième.

Quelle somme doit-on me payer ?

S'ils revendent le bien en faisant un bénéfice suis-je en droit de réclamer une compensation ?

Je précise qu'il n'y a pas de conflits entre nous.

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **10/10/2017** à **13:43**

Bjr,

Le prix à déterminer sera celui inscrit à l'actif de la succession récente, il sera définitif.

Si par hasard, votre frère veut vous en donner davantage ou si le bien se vend plus cher...

- Attention au redressement fiscal
- Les plus-values seront imposables.

Par **Bareille Jean Louis**, le **10/10/2017** à **14:22**

Merci beaucoup pour votre réactivité et vos informations. Cependant pouvez-vous me préciser si le calcul est simple pour connaître la part qui m'est due, à savoir :

$120000 \text{ €} : 3 = 40000 \text{ €}$ ou s'il est plus compliqué. Merci pour les éventuelles précisions que vous pourrez me donner. Et surtout merci, mille fois, de m'avoir consacré un peu de votre temps.

Cordialement.